

www.e-rara.ch

Histoire de la nation suisse jusqu'en 1833

Zschokke, Heinrich

Berne, 1844

Universitätsbibliothek Bern

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-128156>

XLVI. Etat des Suisse au commencement du dix-huitième siècle.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

que malheureux, ne voulut pas accepter la paix et resta hors de sa patrie jusqu'à sa mort. Pendant ce temps les Zuricois et les Bernois occupèrent son pays. Mais lorsque le nouvel abbé Joseph (1718) eut accepté et signé la paix à Rorschach, on lui rendit ses états; les Tockenbourgeois rentrèrent sous sa domination, mais avec des droits et des franchises plus considérables qu'auparavant et placés sous la protection de Zurich et de Berne. Le pape et son nonce persistèrent seuls à rejeter la paix d'Arau, et la déclarèrent nulle et invalide. Les Suisses réconciliés n'y firent aucune attention, et lorsque le peuple de quelques bailliages lucernois, excité par des ecclésiastiques, se souleva de nouveau contre le gouvernement, celui-ci fit venir une garnison de l'Entlibouch, demanda au pape qu'il imposât aux couvens une taxe pour le paiement des frais de la guerre, et qu'il rappelât le nonce Caraccioli, regardé comme l'auteur de tout le mal. Les cantons catholiques ressentirent long temps les suites funestes de cette guerre, qui leur avait occasionné des dépenses considérables. Le gouvernement de Schwyz leva un impôt de cinq écus sur chaque ménage. Lucerne eut besoin de moyens de rigueur pour faire payer les frais de cette guerre. Uri, réduit à la même nécessité, ne put appaiser ses sujets de la Leventine qu'en leur accordant de grandes franchises (1713), et dès lors elle les appela « chers et fidèles compatriotes. »

XLVI.

ÉTAT DES SUISSES AU COMMENCEMENT DU DIX-HUITIÈME

SIÈCLE. QUERELLE DE THOMAS MASSNER.

(De l'an 1701 à l'an 1714.)

Depuis la bataille fratricide de Villmerguen, les Confédérés n'eurent aucune guerre ni étrangère ni civile pen-

dant l'espace de quatre-vingt-six ans. Toutefois cette période ne fut marquée ni par le bonheur, ni par le repos, ni par la gloire ; mais elle s'écoula au milieu de débats et de différends des cantons entr'eux et des gouvernemens avec leurs sujets. A peu près de dix en dix ans se montraient sur la scène politique de nouvelles intrigues, de nouvelles conspirations, de nouvelles révoltes, jusqu'à ce que l'édifice ruiné de l'ancienne Confédération s'écroula au premier choc que lui donna la main hostile de la France.

Les Suisses firent leurs premières guerres pour se défendre contre les oppresseurs de leurs droits et de leur liberté. Une gloire immortelle parmi les nations de la terre récompensa leur courage. Ensuite les villes et les cantons devenus libres entreprirent d'autres guerres pour agrandir leur territoire et le nombre de leurs sujets, et pour étendre les limites étroites de leur domination. Une gloire équivoque et les germes de la discorde furent le prix de leurs vues ambitieuses. L'oubli ou le mépris sont le terme où aboutissent les actions même des plus grands conquérans, toujours semblables entre elles, toujours étrangères au bonheur de l'humanité. — Après cela les dissensions religieuses, jointes à l'envie, à l'ambition, à l'esprit de parti, mirent aux Suisses les armes à la main, non plus contre des ennemis communs, mais contre eux-mêmes. Quel fut le prix de tant de haines ? Ils souillèrent la gloire héritée de leurs aïeux et se poussèrent les uns les autres sur les bords d'un abîme. Enfin ils vendirent leurs enfans pour des guerres qui ne les regardaient pas, et achetèrent, au prix du sang de leurs braves, en faveur des fils des nobles, des soldes considérables, des pensions annuelles, des chaînes d'or, des cordons, des titres, récompenses que les monarques donnent à leurs serviteurs. Un orgueil despotique, un luxe dévastateur envahirent les

maisons des grands ; des mœurs étrangères, des vices étrangers envahirent les cabanes du peuple ; la Suisse devint le théâtre des intrigues immorales des ambassadeurs, et les gouvernemens des cantons ambitionnèrent un pouvoir illimité sur leurs sujets. Alors on vit les Confédérés moins unis en'eux qu'avec des souverains éloignés ; alors ils s'interdirent réciproquement de s'établir les uns chez les autres, et défendirent de canton à canton l'achat et la vente des choses les plus nécessaires à la vie. Leurs diètes ne furent plus qu'une vaine cérémonie où la pompe remplaçait la cordialité ; leurs actions ténébreuses contredisaient leurs brillans discours.

En vain de sages amis de la patrie exhortaient à améliorer et à consolider le pacte de la Confédération, avant qu'on vint à se dissoudre ; en vain, dans une diète même, quelques cantons évangéliques proposèrent une nouvelle constitution fédérale : l'égoïsme de la plupart des autres la fit rejeter. La proposition faite par un Genevois, Sarasin, de créer une autorité fédérale suprême, dont le pouvoir donnerait à la Confédération plus d'unité et d'ensemble, fut accueillie avec dérision.

En revanche, les habitans d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden s'assemblèrent en grande pompe le 24 de juin 1713 sur le Rutli où quatre cents ans auparavant leurs pères avaient fait le serment d'être libres. Ils y renouvelèrent, par un serment solennel, leurs alliances primitives ; mais en le prêtant ils n'avaient dans le cœur que le triste souvenir de Villmerguen et la haine des cantons puissans. Deux ans plus tard (9 mai 1715) les cantons catholiques signèrent à Soleure un traité d'amitié avec la France, dont le roi était alors l'ennemi le plus acharné des protestans. Cette alliance particulière effraya les cantons évangéliques et leur inspira de la défiance. On soupçonnait que le traité renfermait des articles secrets,

en vertu desquels des puissances étrangères seraient appelées en Suisse ; les petits cantons, rendus plus forts aux dépens des autres ; Genève et le Pays-de-Vaud, restitués au duc de Savoie, et le comté de Kybourg, à l'empereur. Pour l'honneur de la Suisse, l'événement ne justifia point ces soupçons, mais les soupçons eux-mêmes attestaient l'animosité et la défiance réciproque des Confédérés.

On les voyait toujours prêts à combattre, non contre des puissances étrangères, pour protéger la gloire et le bonheur de la Suisse, mais contre leurs propres frères pour défendre les prérogatives d'un canton ou les intérêts d'un souverain. Les uns étaient attachés à l'Autriche ; les autres, à la France ; un petit nombre seulement, à la Suisse. Par là les ambassadeurs rusés des cours étrangères obtinrent une influence croissante dans les affaires de la Suisse. La honte fut le partage des Confédérés ; le malheur, celui de mainte famille. L'exemple suivant le prouvera.

Un jeune homme des Grisons, occupé de ses études à Genève, fit une partie de plaisir en Savoie. L'ambassadeur français le fit saisir par trahison (1710) et enfermer dans une forteresse, parce que son père, Thomas Massner, membre du conseil de Coire, tenait le parti de l'Autriche. Celui-ci, à la nouvelle de l'arrestation de son fils innocent, demanda inutilement justice et assistance. Poussé à bout, il arma des gens, saisit le frère de Merveilleux, chargé d'affaires de la France à Coire, et le tint enfermé par représailles. On fit un accommodement ; le conseiller rendit son prisonnier et demanda pardon à l'ambassadeur français à Soleure. Mais n'obtenant pas la liberté de son fils, il médita une nouvelle vengeance. Un jour le vieux Massner tendit embûches au duc de Vendôme, grand-prieur de France, qui passait par le pays de Sargans, le fit prisonnier et

le conduisit à Feldkirch vers les Autrichiens. Le gouvernement de la république des Grisons adressa des prières à la France et à l'Autriche pour obtenir la liberté des innocens captifs ; mais ce fut sans succès. Les ambassadeurs étrangers envenimèrent au contraire la querelle. Par suite de cette discorde, l'ambassadeur anglais, partisan des Autrichiens, fut assassiné aux bains de Pfeffers ; la ligue des Dix juridictions prit parti pour Thomas Massner et la majorité des tribus de Coire le nomma balli de Maienfeld ; les cantons suisses, au contraire, mirent ce même homme au ban et sa tête à prix ; enfin une sentence du tribunal criminel d'Ilanz (17 août 1711) le déclara déchû de ses droits de citoyen, ordonna la confiscation de ses biens, le condamna à une mort ignominieuse et offrit mille ducats de récompense à celui qui le livrerait.

Pour prévenir de plus grands maux, Thomas Massner avait déjà auparavant obtenu la liberté du duc de Vendôme et s'était retiré à Vienne, pour y vivre sous la protection de l'empereur. Il resta long-temps dans cet exil ; tandis que son malheureux fils languissait dans une forteresse française et que sa femme gémissait dans une sorte de veuvage au sein des montagnes. Mais la douleur de l'absence et les affections de son cœur le rappelèrent dans sa patrie. Il s'apercevait d'ailleurs que son crédit auprès de l'empereur diminuait chaque jour. Car la faveur du peuple et des monarques est comme la vapeur légère qu'emporte le moindre vent.

Arrivé dans sa patrie, la sentence d'Ilanz et le ban des Confédérés pesaient encore sur sa tête. Il erra dans les Alpes du pays de Glaris. Mais il fut trahi et l'ambassadeur français le fit poursuivre. Un jour qu'il voulait échapper à ses persécuteurs et qu'il se trouvait déjà sur la rive droite du Rhin et sur le territoire de l'Autriche, sa voiture versa, Massner mourut des suites de cette chute.

En 1714 la paix fut conclue à Bade entre la France et l'Autriche. Parmi les plénipotentiaires de l'empereur était un neveu de Thomas Massner. A force de démarches et de pourparlers il obtint la liberté de son cousin. Celui-ci, en rentrant dans sa patrie après une captivité de plusieurs années, fut reçu par ses compatriotes comme un martyr triomphant, avec toutes les marques de l'allégresse publique, et dédommagé de ses souffrances par des honneurs et des dignités.

Voilà comment à cette époque les ambassadeurs étrangers se jouaient des Suisses dans leur propre pays, après les avoir divisés par les intrigues artificieuses usitées dans les cours.

XLVII.

TROUBLES A ZURICH, A SCHAFFHOUSE ET DANS L'EVÊCHÉ DE BALE.

(De l'an 1714 à l'an 1740.).

On a dit et souvent répété que la guerre est le plus grand des maux. Mais ainsi ne pensèrent point les anciens héros de la Confédération qui honorèrent le nom des Suisses devant Dieu et devant les hommes; ils marchaient au combat pour la défense de leurs droits sacrés, parce qu'ils connaissaient quelque chose de mieux qu'une vie molle et une lâche sécurité; le plus grand des maux, disaient-ils, c'est l'esclavage sous le sceptre de l'orgueil et de l'injustice.

Ainsi pendant la paix qui dura depuis la dernière bataille de Villmerguen jusqu'à l'arrivée des armées françaises, la Suisse eut à souffrir plus de calamités que dans toutes ses guerres contre l'Autriche et la Bourgogne. Car